

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021**

Délibération
n°2021.12.243

Approbation du projet
""GrandAngoulême vers
2030""

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA, Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.243**

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

APPROBATION DU PROJET ""GRANDANGOULEME VERS 2030""

Le contexte et l'enjeu politique

Le 2 décembre 2020, sur sollicitation du Président de GrandAngoulême, la Conférence des Maires a validé le principe, la méthodologie et le planning du projet « GrandAngoulême vers 2030 » qui dessine les priorités de l'agglomération pour les années à venir, pour que le territoire de GrandAngoulême puisse s'adapter dans un monde en perpétuelle évolution. Dans le contexte actuel d'incertitudes, liées à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et à ses effets socio-économiques, ce projet sera évalué et ajusté annuellement.

L'élaboration de ce projet constitue une forme d'exercice de prospective territoriale, un temps de réflexion collective et partagée. C'est aussi un exercice pragmatique puisqu'en réponse aux différents enjeux identifiés et retenus, les déclinaisons opérationnelles déjà engagées allant dans le même sens ainsi que celles envisageables sont mentionnées.

Ce projet prolonge la dynamique initiée avec l'adoption du pacte de gouvernance qui définit les modalités de travail collectives à l'échelle du territoire entre élus communaux et intercommunaux, mais aussi de concertation avec les citoyens et les acteurs du territoire. Son élaboration coïncide en outre avec l'élaboration, en partenariat avec l'Etat, du Contrat de Relance et de Transition Energétique.

Le pilotage du projet :

Le projet de territoire est porté par Monsieur le Président de GrandAngoulême qui en a confié le pilotage, l'organisation et le suivi à Monsieur Jean Révéreault, vice-président en charge du projet de territoire, de la promotion de l'intercommunalité, des transitions écologiques et énergétiques et du Plan Climat.

Un comité de pilotage stratégique a été constitué spécifiquement afin de suivre son déroulement. Il est composé du Président et de M. Révéreault et de dix autres élus membres du bureau communautaire, vice-présidents et conseillers délégués :

- M. Michel Andrieux
- Mme Véronique de Maillard
- M. Gérard Desaphy
- Mme Maud Fourrier
- Mme Hélène Gingast
- M. Pascal Monier
- M. Gérard Roy
- Mme Anne-Marie Terrade
- M. Vincent You
- M. Hassane Ziat

Au fil des semaines, le comité de pilotage s'est élargi aux membres du bureau communautaire.

La méthode

Le diagnostic de territoire réalisé en 2017 a été actualisé en interne par les services de GrandAngoulême sur la base de l'atlas de GrandAngoulême réalisé en 2019. Il a été complété par l'analyse collective des membres du bureau communautaire à travers quatre ateliers thématiques transversaux :

Atelier 1 : logement, urbanisme, patrimoine, mobilités, transition énergétique et écologique, déchets, agriculture, eau, fleuve

Atelier 2 : jeunesses, vieillissement, cohésion sociale, santé, sport

Atelier 3 : économie, ESS, culture, image, numérique, tourisme, commerce, emploi, enseignement supérieur et recherche

Atelier 4 : numérique

L'objet de ces ateliers était d'envisager les projets et les politiques publiques à mener, tout en les interrogeant aux regards d'enjeux transversaux que constituent les transitions et les mutations, l'équilibre territorial et l'adaptation aux besoins des citoyens, les coopérations et la participation citoyenne.

Une mission d'assistance, de coordination et d'accompagnement (animation d'ateliers, enrichissements de contenus, mise en perspective, analyse des enjeux, etc.) a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) dans une logique de co-production avec les services de GrandAngoulême.

Le projet « GrandAngoulême vers 2030 » a également fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire :

- Le conseil de développement a été saisi sur la place des citoyens et l'évaluation des politiques publiques notamment, conformément à la loi.
- Les 750 conseillers municipaux des 38 communes qui composent l'agglomération ont été conviés à contribuer à ce projet d'agglomération. 12 réunions de concertation ont été organisées sur l'ensemble du territoire entre le mois de mai et le mois de septembre 2021. Plus de 250 élus du territoire y ont participé.
- Enfin, les partenaires de l'agglomération et des représentants de la société civile ont également été consultés : CAF, Chambres consulaires, Union patronale, Charente Nature.

Le projet de territoire:

Il s'articule autour de trois grands axes qui structureront les priorités d'action de l'agglomération pour les années à venir : la création d'emplois, la transition écologique et la cohésion sociale et se décline en propositions complémentaires qui fonctionnent en synergie et s'articulent pour dessiner le visage de GrandAngoulême 2030.

- Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes.
 - o Développer le numérique au service de tous les habitants du territoire
 - o Favoriser un égal accès aux services de proximité pour les familles
 - o Proposer un habitat accessible et adapté
 - o Promouvoir la politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion...
 - o ...au même titre que la politique sportive.
 - o Mettre en valeur le territoire, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales.
 - o Assurer la santé et le bien-être pour tous les habitants
 - o Développer la cohésion sociale à travers le sentiment d'être citoyen.

- Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques
 - o Préserver et valoriser la nature, notamment autour de la Charente et de ses affluents
 - o Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière.
 - o Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération
 - o Organiser les mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération
 - o Reconquérir les friches.
 - o Réduire les déchets et l'usage des plastiques non réutilisables

- Un territoire qui crée des emplois
 - o Accompagner l'implantation et le développement d'entreprises innovantes.
 - o Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources
 - o Consolider le rôle de l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité, pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emplois
 - o Favoriser un autre type de richesses grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
 - o Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous
 - o Accompagner le commerce, une brique essentielle à la vitalité du territoire

La coopération est le maître-mot qui a prévalu à l'élaboration de ce projet qui s'appuie sur :

- Des communes qui travaillent entre elles et avec l'agglomération, pour créer un territoire cohérent et solidaire, dans lequel les expériences s'échangent et les projets avancent.
- Des élus qui travaillent avec les services de l'agglomération, sans cloisonnement, pour prendre soin des publics les plus fragiles, comme les jeunes et les aînés.
- Une agglomération qui travaille avec les partenaires du territoire, la société civile et les citoyens, avec l'aide du conseil de développement bien sûr, mais aussi en organisant des temps de concertation pour que les projets qu'elle poursuit s'adaptent au mieux aux besoins des usagers.
- Une agglomération qui évolue d'une logique d'équipements à une logique de services, en complément des communes, en facilitant les mobilités, en tenant compte des parcours de vie...
- Une agglomération qui travaille avec ses voisins, mais aussi avec d'autres territoires en France et à l'étranger, entre autres pour y conforter la visibilité de ses domaines d'excellence.

Ce projet vise à construire un territoire qui sache tout à la fois s'ouvrir au monde et préserver son cadre de vie et son patrimoine, un territoire où les habitants puissent travailler et s'épanouir.

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires du 23 novembre 2021,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet « GrandAngoulême vers 2030 » ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents y référents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (13 ABSTENTIONS)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2021

GrandAngoulême vers 2030

09 décembre 2021



Sommaire

Bien vivre, être co-responsable pour le bien de tous !

Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes.

- 1 - Développer le numérique au service de tous les habitants du territoire
- 2 - Favoriser un égal accès aux services de proximité pour les familles
- 3 - Proposer un habitat accessible et adapté
- 4 - Promouvoir la politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion...
- 5 - ...au même titre que la politique sportive.
- 6 - Mettre en valeur le territoire, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales.
- 7 - Assurer la santé et le bien-être pour tous les habitants
- 8 - Développer la cohésion sociale à travers le sentiment d'être citoyen.

Lexique

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques

- 1 - Préserver et valoriser la nature, notamment autour de la Charente et de ses affluents
- 2 - Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière.
- 3 - Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération
- 4 - Organiser les mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération
- 5 - Reconquérir les friches.
- 6 - Réduire les déchets et l'usage des plastiques non réutilisables

Lexique

Un territoire qui crée des emplois

- 1 - Accompagner l'implantation et le développement d'entreprises innovantes.
- 2 - Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources
- 3 - Consolider le rôle de l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité, pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emplois
- 4 - Favoriser un autre type de richesses grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
- 5 - Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous
- 6 - Accompagner le commerce, une brique essentielle à la vitalité du territoire

Lexique

Bien vivre, être co-responsable pour le bien de tous !

Coopérer ! C'est sans aucun doute le maître-mot qui a prévalu à l'élaboration de ce projet de territoire pour 2030, un projet pour GrandAngoulême qui s'appuie sur :

- Des communes qui travaillent entre elles et avec l'agglomération, pour créer un territoire cohérent et solidaire, dans lequel les expériences s'échangent et les projets avancent.
- Des élus qui travaillent avec les services de l'agglomération, sans cloisonnement, pour prendre soin des publics les plus fragiles, comme les jeunes et les aînés.
- Une agglomération qui travaille avec les partenaires du territoire, la société civile et les citoyens, avec l'aide du conseil de développement bien sûr, mais aussi en organisant des temps de concertation pour que les projets qu'elle poursuit s'adaptent au mieux aux besoins des usagers.
- Une agglomération qui évolue d'une logique d'équipements à une logique de services, en complément des communes, en facilitant les mobilités, en tenant compte des parcours de vie...
- Une agglomération qui travaille avec ses voisins, mais aussi avec d'autres territoires en France et à l'étranger, entre autres pour y conforter la visibilité de ses domaines d'excellence.

Sur ces bases, le projet que vous allez découvrir dans ces quelques pages, dessine les priorités de l'agglomération pour les années à venir, pour que notre territoire puisse s'adapter dans un monde en perpétuelle évolution.

Il s'articule autour de trois grands axes : **la cohésion sociale et territoriale, le changement climatique, le développement économique**, et se décline en propositions complémentaires qui fonctionnent en synergie et s'emboîtent comme les pièces d'un puzzle pour dessiner le visage de GrandAngoulême 2030.

Dans le contexte actuel d'incertitudes, liées à l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et à ses effets socio-économiques, nous avons collectivement souhaité que ce projet puisse être évalué et ajusté en cours de route.

Notre ambition est celle de construire un territoire qui sache tout à la fois s'ouvrir au monde et préserver son cadre de vie et son patrimoine, un territoire où les habitants puissent travailler et s'épanouir.

Xavier Bonnefont

Président de GrandAngoulême

Jean Révéreault

Vice-Président de GrandAngoulême en charge du projet de territoire

UN TERRITOIRE QUI RÉPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE TOUTES SES COMMUNES.

Avec ce projet, notre territoire entend devenir une agglomération équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, espaces publics, numérique, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Notre ambition sera que chacun puisse s'épanouir dans sa vie personnelle, professionnelle, en voisinage immédiat ou en conscience d'habitant de la terre.

Notre volonté sera dans l'attention aux plus fragiles, aux plus faibles, comme baromètre de la santé économique, sociale et morale de notre territoire.

Respecter chaque personne, quelle que soit sa place dans la vie locale, c'est mettre à égalité de droits et de devoirs au quotidien. Cet impératif d'égalité vaut une même considération aux femmes comme aux hommes, dans l'accès aux responsabilités, à l'emploi, aux services publics. Ainsi, la qualité et l'accessibilité des services pour la petite enfance favoriseront vie familiale et professionnelle de toutes et tous.

DES CONSTATS...

Que ce soit en termes de démographie, de revenus, de logement, d'accès aux soins, la fragilité du territoire de GrandAngoulême augmente. Elle est supérieure aux moyennes nationales et régionales.

Cette situation inquiétante recouvre toutefois des réalités diversifiées sur le territoire : si le centre-ville et les communes proches d'Angoulême ont bien résisté à la tendance vers un vieillissement de la population, les communes les plus rurales connaissent une évolution contrastée avec à la fois une forte progression des 60 à 74 ans et un indice de jeunesse particulièrement élevé*.



FOCUS

En 2018 et 2019, le nombre d'habitants de l'agglomération a baissé tandis que le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmentait : ils représentent désormais 27% de la population de GrandAngoulême.

° En matière d'emplois, la répartition géographique est, là encore, très inégale : les deux tiers d'entre eux sont regroupés dans les six communes du cœur d'agglomération.

° 18,8% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Le niveau de diplôme de la population est lui aussi modeste : seuls 42 % de la population adulte non scolarisée possèdent un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat.

... ET DES ACTIONS.

Toutes les politiques de l'agglomération intégreront désormais les enjeux de la cohésion sociale et territoriale... la jeunesse, la culture, la santé, le sport, l'emploi et autres sujets traités dans ce chapitre, mais également l'habitat et les déplacements qui seront abordés dans les chapitres suivants.

La politique de la ville par définition politique de cohésion sociale et territoriale, sera confortée. La médiation sociale trouvera aussi une place privilégiée.

En matière de cohésion sociale, prenons l'exemple du **vieillesse démographique** : GrandAngoulême doit être capable, aux côtés du Département, des services communaux existants et des partenaires institutionnels, de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées et d'y répondre grâce à des services gérés par la collectivité. Cette donnée de « vieillissement » doit donc devenir une composante de toutes les actions de l'agglomération qui proposera, en parallèle, des innovations spécifiques :

- ° des services itinérants pour aller vers les personnes âgées éloignées,
- ° un maintien à domicile intégré dans la politique du logement,
- ° le développement des formations d'aide à la personne en lien avec le secteur de l'économie et de l'emploi.

Quant aux moyens de déplacement, ils participent à l'intensité de la vie sociale pour tous les habitants, quelque soient leurs âges, assurant les liens réciproques entre communes et centre, entre les espaces d'activités, les milieux naturels.

*Rapport de la population des 0-19 ans aux 60 ans et plus

1 - Le numérique au service de tous les habitants du territoire

Comme l'eau, l'énergie ou les entreprises, le numérique doit être considéré comme une ressource du territoire au service des hommes et des femmes de l'agglomération.



> Comment ?

L'agglomération travaille de façon volontariste à ce que ses habitants aient accès à la fibre.

Le numérique devient le support quotidien des activités des habitants (service, commerces, loisirs, éducation, emploi, santé, déplacements...) des jeunes aux aînés. L'agglomération se doit d'être exemplaire dans ses usages internes, pour le soutien à ses communes membres, aux entreprises, et dans les services offerts à ses habitants.

- ° Des outils numériques convergents et partagés permettront de renforcer la collaboration entre nos 38 communes, ce qui sera à la fois source d'économie et de fluidité du travail commun au service du territoire.
- ° L'utilisation de logiciels libres et matériels sobres et durables sera privilégiée au sein des services de la collectivité (qui s'appuiera sur la compétence de ses agents) et sera encouragée pour les usages des citoyens.
- ° Des espaces publics numériques et/ou des tiers-lieux permettront à chacun de se former et de se perfectionner.
- ° La coordination des actions de lutte contre l'illettrisme intégrera la lutte contre l'illectronisme pour garantir à chacun un accès autonome aux services numérisés.

2 - Pour les familles, pour l'enfance, un égal accès aux services de proximité

■ **L'offre d'accueil petite enfance** s'adaptera aux besoins de la population et aux évolutions du mode de vie. Une étude des besoins, de l'offre existante et des manques permettra de renforcer la qualité d'une offre qui deviendra accessible sur l'ensemble du territoire.



> Comment ?

Pour répondre aux attentes de la population, l'offre d'accueil s'organisera en réseaux : des réseaux de structures (crèches, Relais Petite Enfance) mais aussi des réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire, avec le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, les communes et les professionnels de la petite enfance...

■ Les politiques publiques qui concernent **la jeunesse** s'adapteront à l'ensemble du territoire. Elles travailleront en coordination, qu'elles soient associatives ou privées. Par ailleurs, cette offre globale sera claire et visible afin que les jeunes et leurs familles puissent facilement en avoir connaissance



> Comment ?

- ° Les acteurs de la jeunesse assurent une présence active et créatrice sur le territoire. Leur mise en réseau, leur coordination par l'agglomération permettra une meilleure synergie des actions, une meilleure lisibilité pour les jeunes afin d'améliorer leur qualité de vie au quotidien, pour qu'ils restent sur le territoire, et même qu'ils s'y installent.
- ° Cette nouvelle politique ambitieuse se développera sur l'ensemble du territoire, y compris dans communes rurales, grâce à une offre plus mobile et plus décentralisée.



FOCUS

Près d'un enfant Charentais sur deux habite le territoire de Grand'Angoulême

4 300 enfants de moins de 3 ans résident sur le territoire

1 500 enfants naissent chaque année, chiffre stable depuis 2007

Plus de 40% des familles du territoire ayant un enfant de moins de 3 ans vivent avec moins de 1 500€ de revenu par unité de consommation

Ces familles à revenu modeste, voire précaire, résident surtout dans les communes à quartiers prioritaires ou de veille.

3- Un habitat accessible, adapté et économe en énergie

Dans cette même dynamique, la collectivité doit développer un habitat durable, accessible et adapté aux besoins de tous, quel que soit l'âge : améliorer la qualité de l'habitat sur le territoire, privilégiant le réinvestissement urbain comme alternative à l'étalement, lutter contre la précarité énergétique et être en complémentarité avec le PCAET, adapter les logements à l'autonomie des habitants notamment pour le maintien des seniors à domicile, promouvoir l'enjeu de mixité sociale dans les opérations de logements publiques ou privées et avoir une réelle identité architecturale.



> Comment ?

Le lancement de Grand Angoulême Habitat lancé en janvier 2022 affiche l'objectif de répondre à tous les ménages, afin qu'ils puissent disposer d'un réel accompagnement de conseil et d'informations, pour améliorer, rénover, acquérir, adapter ou investir dans l'habitat.

Le PLH 2020/2025, pour certains enjeux, fixe déjà les objectifs en matière de performance énergétique du bâti, de la qualité environnementale, du logement pour les jeunes, du maintien à domicile des seniors, mobilité.....mais aussi la prise en compte de la loi SRU.

4 - La politique culturelle, un facteur essentiel à la cohésion...

Sous la pression intense de l'offre des GAFAM, le risque d'isolement, de consumérisme peut être contenu par l'épanouissement renouvelé d'une politique culturelle d'agglomération autour de trois priorités :

La lecture et l'écrit

La jeunesse, dès la petite enfance, sera mise en contact avec la richesse que constituent le livre et la lecture, quelles que soient les langues et les langages qui s'y expriment ou qui s'y mêlent. Cet objectif sera poursuivi auprès de tous les publics dans une perspective de lutte contre l'illettrisme.

La nature

Les espaces naturels occupent 32% de notre territoire. Le projet culturel entend les utiliser comme territoires d'expression artistique respectueux, autour d'œuvres et d'actions de sensibilisation.

La solidarité territoriale

Avec l'agglomération de GrandCognac, GrandAngoulême construira des projets qui offriront une meilleure lisibilité aux politiques culturelles et touristiques.



> Comment ?

- ° Avec le Pass culture, qui sera progressivement intégré, dès 2021, par l'ensemble des libraires, cinémas, établissements, festivals et professionnels de l'enfance jeunesse.
- ° Les grands festivals seront invités à mettre à l'honneur l'enfance et la jeunesse
- ° Un vaste programme d'acquisitions de livres sera mis en œuvre tout au long du mandat. Un programme de résidences d'artistes, autrices et auteurs viendra s'articuler autour de ces acquisitions, pour stimuler le désir de lecture et d'écriture

des citoyens. La mission de coordination des enseignements du français fera l'objet d'une attention spécifique.

- ° Un nouveau sentier pédestre balisé (GR) verra le jour en 2022 et traversa les zones rurales, industrielles et urbaines du territoire. Grâce à des randonnées, dont certaines seront animées par des artistes relevant de champs de pratiques différents, il permettra de créer du lien entre les différents espaces et leurs habitants.
- ° Au fil de la Flowvélo, et en partenariat avec GrandCognac, des équipes de designers, architectes et auteurs de bandes dessinées, accompagnés par des acteurs de l'environnement concevront des « architectures ». Elles serviront de refuge, à l'instar des refuges de haute montagne.
- ° Des résidences d'artistes installées dans des communes rurales valoriseront un cadre de vie dans la nature.



FOCUS

En matière de cohésion territoriale, l'agglomération a d'ores et déjà posé, par exemple, les bases d'une action culturelle ambitieuse qui innerve l'ensemble du territoire :

- *de 2017 à 2020, 11 500 enfants ont bénéficié de la démarche de l'éducation artistique et culturelle qui fait figure de référence au plan régional et national.*
- *mis en place d'un dispositif de soutien direct à la programmation artistique dans les bars et les cafés (278 artistes soutenus en 2019),*
- *les Soirs Bleus auxquels 36 communes ont participé en 2021, Mars en Braconnie, qui réunit cette année 15 communes autour de 35 représentations,*
- *les nombreuses actions de sensibilisation au patrimoine dans nos 38 communes portées par le service Pays d'art et d'histoire.*

5 - ...au même titre que la politique sportive.

Afin de s'adapter aux évolutions de la pratique sportive et accompagner ses acteurs locaux, la politique de l'agglomération s'articule autour de quatre grands axes.

Développer l'accès au sport pour tous

GrandAngoulême favorisera l'accès au sport pour tous les publics de manière à ce qu'il joue pleinement son rôle en matière de cohésion et d'intégrations sociales.

Soutenir le haut niveau

En accompagnant ses filières d'accès et en faisant du spectacle sportif une composante de l'animation du territoire.

Promouvoir le sport et les activités physiques comme vecteur de santé et de bien être

Organiser des activités et des dispositifs nouveaux entre le sport, la santé et le bien-être et contribuer à lutter contre la sédentarité et l'inactivité des plus jeunes.

Prendre en compte l'impact du sport sur l'environnement dans la pratique et la consommation sportive

Entre autres en intégrant les travaux de rénovation énergétique dans le dispositif Fonds de concours auprès des communes propriétaires d'équipements sportifs pour la rénovation ou la création.



FOCUS

- Forum Sport Santé Environnement : 14 000 visiteurs, 1 600 bénévoles, plus de 130 associations présentes sur 2 jours
- Plus de 200 classes de primaires et 90 classes du secondaire accueillies chaque année à Nautilus, environ 350 000 entrées chaque année.



> Comment ?

- ° La création d'un nouveau dispositif PEPS (Parcours d'Éducation Physique et Sportive) sera envisagé sur le modèle des PEAC, en lien avec l'Inspection Académique. Il permettra de développer des cycles d'activités sportives à l'école en complément ou en place et lieu des heures d'EPS prévues dans les programmes scolaires. Ce dispositif pourrait aussi constituer de manière indirecte une aide à l'emploi sportif professionnel et diplômé.
- ° Chaque année, un grand événement sportif pourrait être programmé à l'espace CARAT
- ° Un projet de grande salle polyvalente de haut niveau, attendu par le mouvement sportif depuis plusieurs années, pourrait être étudié, ainsi que la création d'un centre de formation sportive multisports.
- ° GrandAngoulême favorisera les liens entre le milieu économique et le milieu sportif, afin que les clubs du territoire puissent bénéficier d'un meilleur niveau de financement.
- ° La politique sportive de l'agglomération mettra en avant les notions de santé et de bien être plutôt que les classiques compétitions et performance.
- ° Un mobilier urbain sport santé (parcours d'orientation permanents, agrées sportifs...) pourrait être financé ou cofinancé par GrandAngoulême.
- ° Un label « manifestation sportive propre et durable » pourrait être créé comme un bonus pour les manifestations soutenues ou comme un critère exigé pour obtenir un financement de GrandAngoulême. Une charte d'engagement pourrait être adossée au dossier de demande de subvention.
- ° Les sports nature pourraient être valorisés, notamment les sports nautiques, contribuant au développement et à la valorisation du Fleuve Charente et du tourisme fluvial. La station sport nature du SMAPE pourrait être un bon support de développement de cet axe.

6 - Un territoire mis en valeur, à travers son histoire et ses richesses patrimoniales.

■ Avec une **stratégie touristique** qui ne repose pas que sur les festivals, car en dehors de ces événements, force est de constater que notre territoire reste peu connu et peu attractif, en dépit de ses nombreux atouts ; Il est donc nécessaire de cibler différents types de clientèles, au cœur de l'agglomération comme hors de ses frontières. GrandAngoulême doit être identifié comme une destination de vacances et séduire par **le caractère fédérateur de son patrimoine, naturel et immobilier**, qui entrecroise de nombreux domaines : culture, tourisme, urbanisme, cadre de vie, développement local...



> Comment ?

- ° L'accueil des touristes doit être amélioré. Cela concerne tant l'accueil physique - « hors les murs » de l'Office de Tourisme, mobile, fixe, en lien avec les communes et les manifestations locales - que l'accueil numérique- sites internet, réseaux sociaux etc.- pour le volet commercialisation.
- ° La mise en valeur des itinéraires majeurs qui traversent le territoire (Flowvélo, Périph'vert etc.) couplée à une meilleure communication sur les circuits de randonnées, permettra de créer des liaisons douces entre les communes.
- ° Après l'état des lieux réalisé sur l'espace fluvial du territoire et une meilleure connaissance des multiples projets publics et privés, les aménagements et animations proposées permettra d'améliorer la mise en valeur du fleuve Charente.
- ° Le label national Pays d'art et d'histoire, qui est aujourd'hui porté par 23 communes, sera étendu à l'ensemble du territoire.



FOCUS

- *L'office de tourisme du Pays d'Angoulême permet de cibler des offres à destination des différents publics (clientèle française, étrangère, familiale, groupes, court, moyen séjour, visites guidées, savoir-faire etc.)*
- *La professionnalisation des acteurs touristiques du territoire permet de leur apporter les outils nécessaires pour valoriser le territoire.*
- *Des partenariats ont été conclus avec les acteurs du tourisme (commerçants, tour-opérateurs, entreprises locales, festivals, SNCF, fédérations nationales, régionales, départementales etc.).*

7 - Veiller à la santé et au bien-être de tous les habitants.

Comme dans de nombreux territoires, l'enjeu de la décennie à venir est principalement d'améliorer l'offre de soins sur le territoire et d'accueillir de nouveaux professionnels de santé. Un territoire qui vieillit demande plus de population médicale.

■ Une offre de soin pour tous, qui passe par :

- l'animation d'une coopération territoriale entre communes, collectivités territoriales, service de l'État et professionnel de santé pour répartir l'offre et éviter les déserts médicaux,
- le remplacement des généralistes qui partent à la retraite,
- le développement de la e-santé



> Comment attirer de nouveaux professionnels de santé ?

- Un document de présentation du territoire à destination des professionnels de santé a été élaboré. Il met notamment en valeur les Maisons et les centres de santé de l'agglomération.
- Les étudiants en médecine générale en stage sur le territoire sont conviés à des temps forts de découverte de l'agglomération et de rencontre avec les professionnels.
- Des professionnels de santé qui souhaitent se mobiliser pour développer l'attractivité du territoire ont créé un réseau.
- L'agglomération accompagne l'installation des professionnels de santé arrivant sur le territoire : aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint, information sur

les solutions de garde d'enfants, présentation de l'offre culturelle, sportive et touristique...

- L'agglomération accompagne également les communes dans leur projet de Centre ou de Maison de Santé, d'un point de vue technique, administratif et financier.
- Une offre de logement aux stagiaires et aux professionnels remplaçants est à l'étude.



FOCUS

*Notons que le nombre** de médecins généralistes libéraux sur GrandAngoulême était de 95 fin 2020, contre 120 fin 2016. Parmi ces 95 médecins généralistes libéraux, 38 ont plus de 60 ans et 60 plus de 50 ans..*

** chiffres de C@rtoSanté

■ La prise en compte de la santé environnementale.... et de la prévention

La qualité de l'air comme de l'eau des sols et de l'alimentation sont en lien direct avec la santé.

La connaissance contemporaine des risques liés à la diffusion de la chimie, des plantes, animaux et virus invasifs, des micro et nanoparticules de plastiques, servira les politiques de prévention, des déchets, des pratiques de production et de consommation.



> Comment ?

- La prévention et de promotion de la santé est à l'étude. Elle comprendra notamment des actions Sport/Santé.
- L'agglomération mettra également en place un plan « santé environnementale ».
- La thématique « santé environnementale » sera intégrée dans le prochain PLUi pour soutenir un urbanisme favorable à la santé.

8 - La cohésion sociale mesurée par le sentiment d'être citoyen.

■ **Mettre l'humain au cœur du projet.** *En plus d'être destinataires des politiques publiques, tous les habitants de GrandAngoulême, quel que soit leur âge, doivent aussi en devenir les acteurs et y participer.*



> Comment ?

- ° Le rôle du conseil de développement est d'incarner cette participation citoyenne et d'aller vers les habitants et les acteurs du territoire. Ce rôle doit être renforcé pour que le conseil puisse agir comme un outil d'intelligence collective : une réflexion en amont, des propositions concrètes...
- ° En 2017, GrandAngoulême a voté une charte de la participation citoyenne qui doit aujourd'hui aboutir à une véritable dynamique de participation qui viendra compléter les travaux demandés au conseil de développement.
- ° La coopération avec les habitants doit être encouragée et les initiatives citoyennes sur des projets d'intérêt général valorisées.

■ **L'éducation est la clé de voûte d'une politique de cohésion sociale.** *Son rôle, comme celui de la scolarisation, est essentiel dans la lutte contre les fractures sociales et géographiques.*



> Comment ?

- ° Des outils existent déjà, comme la Cité Éducative d'Angoulême et de Soyaux, mais aussi l'École de la deuxième chance, ainsi que l'Éducation artistique et culturelle.
- ° GrandAngoulême doit aujourd'hui faire en sorte de devenir un territoire qui soutient et valorise des avancées en matière d'éducation et de formation ; c'est ce qui permettra d'éclairer, accompagner, orienter les changements dans la société.

LEXIQUE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le rôle d'un PLUi est de définir les zones constructibles, les zones agricoles, les zones naturelles et celles à urbaniser, de régler la hauteur, l'implantation, l'aspect des constructions et des clôtures. Mais, avant tout, le PLUi traduira le projet d'aménagement du territoire de l'agglomération et de ses 38 communes.

Conseil de développement

Les conseils de développement, composés de personnes bénévoles, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Ils sont obligatoires dans les intercommunalités de + de 50 000 habitants. Le conseil de développement conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine.

Cité Éducative d'Angoulême

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. La cité éducative d'Angoulême concerne les quartiers de Basseau-Grande Garenne, et Bel Air - La Grand Font.

École de la deuxième chance (E2C)

Le réseau E2C est un parcours de formation et d'accompagnement individualisé pour les jeunes sans qualification souhaitant accéder à un emploi ou une formation. Une école de la deuxième chance s'est créée sur l'agglomération d'Angoulême en 2020.

Éducation artistique et culturelle

Dès l'année scolaire 2016-2017 GrandAngoulême s'est engagé dans la démarche des Parcours d'éducation artistique et culturelle, avec le soutien du Ministère de la culture et du Ministère de l'éducation nationale. L'objectif de ce dispositif est de créer une politique d'accès à la culture pour le jeune public des 38 communes de l'agglomération. Les PEAC s'adressent aux jeunes, de la maternelle au lycée, avec la volonté de donner la priorité au milieu rural et aux quartiers prioritaires. Ils s'appuient sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques.

UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dérèglement climatique, perte de la biodiversité...le constat n'est plus en débat, les solutions si !

Réussir la transition écologique et énergétique, organiser l'adaptation, sont apparues comme **les priorités** pour les 740 élus qui ont travaillé sur le projet GrandAngoulême vers 2030.

Réduire les consommations fossiles, promouvoir les énergies naturelles et locales renouvelables se déclinera dans l'habitat, les déplacements, les nouvelles pratiques agroproductives.



FOCUS

- ° Le territoire est aujourd'hui couvert à 46% par des espaces agricoles, à 31% par des espaces naturels. En revanche, entre 2009 et 2015, 1 123 ha y ont été artificialisées, dont 80% à partir de terres agricoles.
- ° Selon les données de qualité des rivières d'eau France, en 2017, 2018 et 2019, l'état chimique de la Charente à Roffit (Gond-Pontouvre) était moyen, sur un classement allant de mauvais à très bon.
- ° Selon les données des bases Sirene*, le nombre d'établissements des secteurs de l'agriculture, sylviculture et aquaculture a progressé de juin 2017 et mai 2021, passant de 635 à 676. Les cultures d'oléagineux (colza et tournesol) ainsi que celles de blé et de maïs ont reculé. Les prairies permanentes, le fourrage, les cultures de protéagineux**, les vignes et les légumineuses à grains ont quant à elles progressées. Selon l'Agence Bio, 28 exploitations étaient engagées en bio sur notre territoire fin 2019. En 2020, la surface cultivée en bio était de 1149 contre 491 hectares en 2017.
- ° La facture énergétique de GrandAngoulême est estimée à près de 4000 € par an et par habitant. 90 % de cette somme échappent au système économique du territoire.
- ° Selon l'Insee, entre 2015 et 2017, la façon de se déplacer de son domicile vers son lieu de travail n'a quasiment pas évolué. En 2017, le mode de transport prédominant est de loin le véhicule individuel. La part des déplacements effectués à pied et en transport en commun est restée stable entre 2015 et 2017, respectivement 4,6 et 4,8 %.

La mobilité représente 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

- ° La part des constructions neuves a ralenti dans les communes des couronnes péri-urbaines. En parallèle, elle devient plus importante dans le cœur de l'agglomération***. GrandAngoulême possède une importante surface de friches résidentielles (1918 ha), agricoles (1666 ha), industrielles (392 ha) ou en dents creuses en zone urbaine (303 ha).
- ° Dès le 01/01/2024, nos biodéchets ne pourront plus être déposés dans les bacs noirs, ce qui permettra de diminuer le volume d'ordures ménagères, et favorisera le recyclage de ces matières organiques valorisables (Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, puis la Loi AGEC de février 2020).

La communauté a une double responsabilité :

Impulser des actions, planifier.

Planifier, c'est prévoir en se donnant des règles qui s'imposent à tous, pour le bien de tous.

Quatre documents fondamentaux sont à construire pour dix ans à venir : la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Angoumois qui intégrera le Plan Climat Air Energie Territoriale, et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 38 communes valant plan de mobilité sur les 38 communes

* Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements.

** Légumineuses riches en protéides.

*** Données Sitadel Base des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

1 - Préserver et valoriser la biodiversité du territoire, notamment autour de la Charente et de ses affluents



FOCUS

Avec une surface agricole et forestière préservée qui couvre les 3/4 de notre territoire, GrandAngoulême bénéficie d'un environnement de qualité, qu'il est essentiel de préserver, et de valoriser. Une attention toute particulière sera portée à la Charente, à ses affluents et ses vallées qui structurent la géographie du territoire.

Avant 2030, le territoire intercommunal aura son Atlas de la biodiversité intercommunale. Ainsi seront connus de tous, les éléments naturels qui composent la diversité du vivant. Connaître aide à protéger et évite de détruire.

■ La nature, un agent du service public de la qualité de vie

Nos ambitions :

- ° Lutter contre les îlots de chaleur par la végétalisation, favoriser l'infiltration des eaux de pluies dans les sols, développer des corridors en pas japonais, reconquérir la trame verte et bleue, ...
- ° Sensibiliser les acteurs économiques à travers la mise en place d'actions spécifiques et renforcer les animations pour les citoyens (développement des sciences participatives, renforcement des programmes pédagogiques sur la biodiversité). Élus et agents municipaux sont déjà formés.
- ° L'intégration par les sociétés d'aménagement locales (SEM et SPL Gama) de la problématique « Nature » en amont de leur réflexion de programmation,
- ° Formaliser un réseau de collectivités pour travailler à la préservation de la biodiversité.

■ Veiller à l'équilibre entre espaces de biodiversité, zones urbanisées et zones agricoles

Nos ambitions :

Pour protéger la biodiversité, les documents de planification en cours d'élaboration devront, entre autres, prendre en compte l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, milieux et paysages naturels. Ils devront également assurer la préservation de l'eau, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, ainsi que la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.



> Comment ?

- ° L'élaboration des futurs SCoT et PLUi comprendra une analyse fine des espaces à fort enjeux de biodiversité (réservoirs et corridors biodiversité). Des stratégies de restauration et ou de renforcement des continuités écologiques seront déclinées pour permettre le développement des corridors en fonction des habitats naturels : pelouses calcaires, boisement...
- ° Un plan « arbre » sera défini au niveau communautaire qui tiendra compte des enjeux agricoles et climatiques : zones de fraîcheur, rétention d'eau, dépollution, aspect nourricier, fourniture de ressource (bois d'œuvre, bois énergie), zone de compensation écologique.
- ° La renaturation des centres villes sera à prendre en compte dans les projets urbains.
- ° Grand Angoulême s'engagera dans le dispositif national Territoire Engagé pour la Nature coordonné par l'Agence Régionale de Biodiversité.

■ Garantir le bon état écologique de la Charente, de ses affluents, et de leurs berges

Nos ambitions :

La Charente, ses affluents et ses berges, conformément à l'esprit de la GEMAPI constituent un patrimoine à préserver et à valoriser grâce à une politique de l'eau ambitieuse et des politiques d'aménagements qui intègrent les enjeux et les risques liés à l'eau et aux milieux aquatiques pour les années à venir.



> Comment ?

- ° Un schéma directeur d'assainissement unique à l'échelle des 38 communes de GrandAngoulême est en préparation.
- ° Une « charte des usages » sera intégrée à la gestion des activités liées au fleuve (contrat de gestion du port de L'Houmeau, nouveaux aménagements, projets urbains, itinéraires de mobilité douce, etc...) afin de garantir la préservation de l'état écologique du fleuve et ses berges.
- ° La valeur écologique du fleuve intégrera la stratégie de développement touristique de l'agglomération.
- ° Des chemins pédagogiques et d'interprétation seront créés pour sensibiliser le public à la biodiversité et à ses réservoirs le long de la Charente.
- ° Une cartographie des projets et des enjeux autour du Fleuve Charente a débuté début 2021. Finalisée, elle offrira une lecture commune de ce patrimoine vivant aux élus et aux services, mais aussi aux porteurs de projets publics et privés : projets en cours, orientations à venir, liens à créer entre tous les usages. Cet outil permettra de rendre plus lisibles les éventuels impacts, les espaces à préserver ou à reconverter sur et en périphérie immédiate du Fleuve.

2 - Développer des productions agricoles de qualité, transformées sur place, respectueuses de l'environnement, dans des logiques de circuits courts et d'alimentation saisonnière

Les surfaces agricoles couvrent 48% de la surface de l'agglomération. L'activité inhérente à l'exploitation de ces surfaces repose sur environ 400 exploitations qui représentent une importante dimension économique. Elles seront accompagnées et soutenues par GrandAngoulême, dans la limite de ses compétences, pour faire face aux défis à venir. Pour n'en citer que quelques-uns, nous pouvons noter l'évolution de l'attente des consommateurs, l'évolution des méthodes de production, l'évolution de la distribution avec les circuits courts, mais aussi la transmission et la reprise des exploitations et l'attractivité d'un métier ingrat, difficile mais bien passionnant.



> Comment ?

- ° Les filières agricoles locales et la population agricole seront soutenues.
- ° Des filières alimentaires auront vocation à être relocalisées.
- ° Les changements de pratiques vers l'agroécologie seront accompagnés pour tendre vers une alimentation locale et de qualité.
- ° Élus locaux et citoyens seront sensibilisés et impliqués.

3 - Développer et mettre en œuvre une stratégie énergétique pour l'agglomération

En matière d'énergies, de leur production ou de leur consommation, l'impact recherché sera autant pour le climat que pour le pouvoir d'achat, dans l'habitat comme dans les mobilités.

Moins de carbone produit par les équipements publics feront aussi moins de dépenses dans les budgets des communes et de la communauté ; c'est l'objectif de la rénovation énergétique de nos équipements imposée par le bon sens et la réglementation (décret tertiaire).

Seront aussi concernées les politiques de l'habitat, des mobilités, du développement économique...

Le recours à de nouvelles sources de financement innovantes accompagnera cette mutation.



> Comment ?

- ° Un véritable schéma énergétique d'agglomération sera développé. Il intégrera une stratégie foncière de développement des énergies renouvelable, mais également une meilleure visibilité sur la gestion des réseaux énergétiques pour faciliter les prises de décision : quelles filières ? Comment les développer ? Où les développer ? Pour quel usage ? Avec quelle compétence (technique et administrative)
- ° L'accompagnement des communes sera renforcé, au-delà des missions actuelles des Conseillers en Énergie Partagés. Ce service permet aux communes de faire des économies d'énergie en produisant moins de CO2. L'objectif assigné par l'accord de Paris, baisser les consommations fossiles de 40 %, sera assumé pour ce double rôle auxquels s'ajoute celui de l'exemplarité de la collectivité. L'agglomération se donnera les moyens techniques et financiers pour accompagner les acteurs du territoire développant la production d'énergies renouvelables, ainsi que les projets de chaleur. Les acteurs du territoire seront également accompagnés sur le développement de projets d'énergies renouvelables, dont les projets de chaleur renouvelable de petite (réseau de chaleur urbain) et grande puissance.

4 - Organiser les mobilités décarbonées sur l'ensemble de l'agglomération

Dès lors qu'il n'est pas envisageable de distribuer tous les services et équipements sur toutes les communes, il devient indispensable de garantir que l'accès à ces services soit possible depuis l'ensemble du territoire, en développant des solutions de mobilité adaptées à chaque contexte et qui s'articulent entre elles. Cette évolution de l'offre de mobilité est une attente forte des élus.

■ Passer de 8 000 à 2 000 km par an par français pour respecter les objectifs de l'ONU sur la limitation du réchauffement climatique à un niveau de 1,5 degré par rapport au niveau pré-industriel.

La faible densité de notre agglomération fait de la voiture le principal acteur de nos déplacements.

Pour réduire la pollution carbone, les solutions sont peu nombreuses mais peuvent avoir des effets positifs pour le climat et le pouvoir d'achat.

La solution la plus directe en matière de pollution serait l'accès facile et peu coûteux à des motorisations électriques mais le niveau de prix actuel des autos électriques n'est pas en rapport avec les revenus de la plupart des habitants de l'agglomération.

Le court-voiturage qui complète le dispositif de transport en commun permet la

prise en charge des personnes hors des tracés du réseau fixe existant. Hybridé avec ce dernier, il place tous les usagers à égalité de tarification mais permet aux conducteurs de ne plus être seul dans sa voiture et de percevoir une indemnité telle que le prévoit désormais la Loi d'Orientation des Mobilités.

La loi autorise l'employeur de l'utilisateur du service de financer un forfait allant jusqu'à 500 €/an.

En plus de ces avantages pour l'utilisateur et le conducteur, la mise en place d'un système territorial de court voiturage cumule, la souplesse d'un service permis par l'usage généralisé des smartphones, la possibilité de diminuer le nombre de véhicules en circulation sans geste autoritaire de la collectivité.



> Comment ?

- ° Le BHNS va entrer dans sa 2ème phase et la refonte du réseau Möbius se poursuivre.
- ° Le Schéma Directeur cyclable d'Agglomération de 2016 sera actualisé sur un périmètre élargi à 38 communes. Il intégrera une réflexion sur le service de location de vélo.
- ° Sécuriser les déplacements à vélo : la mise en œuvre du schéma cyclable aura à réduire les risques d'insécurité routière qui se développent au quotidien, une activité bonne pour la santé, et qui favorise les trajets intercommunaux.
- ° La démarche d'accompagnement et de conseil en mobilité des entreprises du territoire se poursuivra. A ce jour, elle a accompagné 17 Plans de mobilité employeurs, soit 8 600 salariés.
- ° Un schéma des mobilités de l'agglomération verra le jour afin de fixer, en amont de l'élaboration du PLUi, les priorités d'une stratégie qui permettra de bâtir une offre de mobilité au plus près des besoins du territoire. Ce schéma devra répondre à deux enjeux principaux :
 - faire émerger une vision globale de la mobilité, dépassant les actions opérationnelles et/ou de court terme, pour coordonner et prioriser les différentes démarches en cours ou à venir.
 - proposer des solutions de mobilités adaptées à chaque contexte territorial, notamment des alternatives à l'autosolisme* dans les territoires peu denses.

*se déplacer à une personne dans une voiture.

26-60ans

L'abonnement annuel à Moebius est au maximum de 390€/an, une voiture coûte en moyenne 3 000 €/an
39 000 personnes quittent leur commune pour aller en week end.

5. Reconquérir les friches.

La consommation des réserves foncières et l'imperméabilisation des sols sont désormais des problématiques incontournables. Il est donc essentiel de reconquérir aujourd'hui les centres-villes et les centres-bourgs, un enjeu qui trouve en partie ses réponses dans le réinvestissement des nombreuses friches du territoire. Cette reconquête participe à la redynamisation de la « Ville », de son attractivité et de son image. Elle contribuera, dans le même temps, à la limitation de l'artificialisation des sols et favorisera le renouvellement urbain, et participera au principe de Zéro Artificialisation Nette.

■ Intégrer la sobriété foncière

Les chiffres de la consommation foncière sur le territoire attestent de la nécessité de protéger les surfaces agricoles, les surfaces naturelles et les surfaces non bâties. Il devient donc nécessaire de s'engager dans une démarche de sobriété foncière.

- ° Une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multi sites est d'ores et déjà en cours(4).
- ° GrandAngoulême participe au dispositif Cœur de ville d'Angoulême.
- ° Un « Plan friches » est en cours d'élaboration, suite à leur recensement, et permettra d'identifier les activités préférentielles à développer sur ces périmètres et de mobiliser les financements nécessaires à ces opérations « fonds friches ».

■ Réintroduire la nature en ville...

...Par exemple, en conservant ou en créant des îlots de fraîcheur, des noues* extérieures pour gérer les eaux pluviales et en réintroduisant des plantations sur les voiries et les cheminements.



FOCUS

Intégrer des indicateurs de mobilité – évoqué les solutions de court voiturage
13 % des 7,5 voyages annuels des abonnés STGA concernent les



> Comment ?

- ° En agissant sur les espaces publics urbains, de concert avec la future stratégie de biodiversité, pour lutter contre îlots de chaleurs avec des opérations de désimperméabilisation, de renaturation, de végétalisation des cours d'école...

6 - Réduire les déchets et l'usage des plastiques non réutilisables

L'interdiction de déposer nos biodéchets dans les bacs noirs s'appliquera dès le 1er janvier 2024. GrandAngoulême organise d'ores et déjà cette transition fondamentale, pour permettre à tous ses concitoyens de prendre ce virage écologique dans les meilleures conditions, en proposant des solutions pour chaque problème. Les emballages encore jetés dans les bacs noirs sont également une problématique que la collectivité entend traiter.



> Comment ?

- ° Une stratégie de fond est nécessaire pour favoriser la réduction des déchets à la source grâce à l'émergence massive de nouveaux comportements d'achat : installation de recycleries, promotion des produits et des modes de vente pauvres en déchets, formation à la fabrication ou à la réparation de certains objets ou produits courants, améliorer l'efficacité du règlement de collecte. Il s'agit d'un nouveau cap pour notre société et les collectivités ont le devoir d'y prendre part en mettant en place des initiatives locales.
 - ° En encourageant toutes les initiatives pour une consommation durable, notamment par la réduction des usages d'objets plastiques rendus jetables trop rapidement.
-

LEXIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Angoumois

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme prescriptif qui met en œuvre le projet de territoire et vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Son périmètre couvre les 38 communes de l'agglomération.

Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Ce document de territoire permet de coordonner toutes les actions existantes sur le territoire et d'en lancer des nouvelles.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Voir page 11

BHNS

Bus à haut niveau de service.

Atlas de biodiversité intercommunale

GrandAngoulême s'est engagé début 2021 pour trois ans dans un projet d'« atlas de la biodiversité intercommunal » (ABCi). Son objectif, à partir d'une connaissance accrue de ses richesses naturelles, est de renforcer leur protection, dans le cadre du SCoT et du PLUi, et d'envisager une reconquête des espaces dégradés et corridors écologiques de circulation des espèces.

La Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

La GEMAPI fait partie des compétences obligatoires de l'agglomération depuis le 1er janvier 2017. Elle comporte quatre missions obligatoires : L'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations, et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Elle est opérationnellement gérée par le SYBRA.

Territoire à Énergie Positive (TEPos)

GrandAngoulême est reconnu comme territoire à énergie positive, c'est-à-dire un territoire qui recherche par des actions auprès des élèves, des habitants, tant dans les bâtiments, les transports, l'habitat que dans l'accompagnement des

entreprises et tous les partenaires territoriaux, à couvrir en 2050 les consommations d'énergie par des énergies renouvelables. Le PCAET est le document qui permet de mettre en œuvre cette ambition.

Conseiller en Énergie Partagée (CEP)

Le conseil en énergie dans les communes (23 communes adhérentes en 2021) est mutualisé. Les 2 conseillers accompagnent les communes dans leurs diagnostics de consommation énergétiques et formulent des préconisations pour la réduction des consommations et le développement des énergies, tout en améliorant la qualité de l'air (ventilations efficaces).

UN TERRITOIRE QUI CRÉE DES EMPLOIS

Pour promouvoir un territoire qui défend la cohésion sociale et territoriale, la lutte pour l'environnement et la sobriété énergétique, GrandAngoulême doit pouvoir compter sur un secteur économique solide, une économie qui crée des emplois tout en respectant ces nouvelles valeurs.



FOCUS

L'agglomération de GrandAngoulême joue un rôle de concentrateur d'emploi à l'échelle du département et en comptabilise 64 298. Plus de 70 % de ces emplois sont des emplois tertiaires, 37 % dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de l'action sociale et de la santé, et 37% dans les commerces, transports et services divers.

L'industrie représente encore plus de 18% des emplois, ce qui fait de GrandAngoulême un des principaux bassins industriels de Nouvelle Aquitaine.

Les principales filières économiques du territoire sont la filière mécatronique (5500 emplois, 13,4% de l'emploi total), la filière de l'image (2000 emplois, 4,7% de l'emploi total), la filière banque et assurance (1500 emplois, 3,6% de l'emploi total), et la filière emballage (1300 emplois, 3,2 % de l'emploi total).

En avril 2021, on compte 2 734 entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) inscrites au répertoire des entreprises Sirene. En 2019, les emplois créés par l'ESS représentaient 2,7% des emplois du territoire de GrandAngoulême.

°Selon les données URSAAF 2019, le nombre d'emplois dans la zone de GrandAngoulême est resté stable entre 2009 et 2019, épousant une dynamique similaire à celle des zones d'emploi françaises de taille équivalente.

Dans le même temps, les filières mécatronique et emballage-packaging, qui font de GrandAngoulême un des principaux bassins industriels de Nouvelle Aquitaine et qui génèrent le plus de ressources en termes de fiscalité économique, ont perdu 350 emplois chacune.

Les effectifs salariés du secteur commerce ont légèrement progressé entre 2015 et 2019, passant de 7 041 à 7 127, tandis que le nombre d'entreprises employeuses de ce secteur passait de 1322 à 1234, soit une baisse de 7 %.

°Le nombre de demandeurs d'emplois catégories A, B, C sur le

territoire est de 13 753* globalement similaire à ce qu'il était il y a 5 ans.
En Mai 2021, 15 052 habitants de l'agglomération bénéficiaient du RSA.

Territoire industriel historique autour de la fonderie dès le XVIIIème siècle, la papeterie au XIXème, puis la poudrerie et la mécanique au XXème, GrandAngoulême doit aujourd'hui attirer de nouvelles entreprises qui permettront de créer des emplois, tout en participant aux nouvelles valeurs de l'agglomération, la cohésion sociale et territoriale ainsi que la transition énergétique et écologique. L'agglomération doit également accompagner l'accès à un emploi durable de tous ses habitants.

* données Pôle Emploi au 31/03/2021

1 - Accompagner l'implantation exogène et le développement d'entreprises existantes sur le territoire.

GrandAngoulême accompagnera le développement économique de son territoire grâce à une politique ciblée sur le foncier économique, l'appui aux filières et entreprises qui développent de nouvelles technologies favorables à l'environnement, ainsi qu'aux circuits courts de production et de consommation. **Evoquer les tiers lieux**

■ Mettre en place une politique sur le foncier économique disponible...

... pour faciliter le développement des entreprises présentes sur le territoire et l'implantation d'entreprises innovantes et les accompagner tout au long de leur processus de développement ou d'installation sur le territoire.



> Comment ?

- ° GrandAngoulême dispose de ressources foncières qui peuvent devenir des lieux propices au développement et à l'accueil d'entreprises :
- ° Des parcs d'activités connectés aux voies rapides et réseaux numériques
- ° D'anciens sites industriels de grandes tailles en cours de reconversion
- ° Des emprises foncières économiques à reconquérir
- ° Le schéma directeur d'aménagement commercial sera revu dans le cadre de l'élaboration des futurs SCoT et PLUi.

■ Accompagner le développement économique...

... autour de filières, savoir-faire et centres d'enseignement/recherche qui répondent aux nouveaux enjeux écologiques et technologiques : filière hydrogène, production d'énergie/stockage, économie circulaire et du réemploi... En s'appuyant sur ses filières d'excellence, GrandAngoulême pourrait devenir un territoire d'expérimentation et d'innovation, mais aussi un territoire de performance environnementale et de souveraineté économique en privilégiant les circuits courts de production et de consommation .

Néanmoins les entreprises dites « classiques » représentent » 75% des emplois du secteur économique. GrandAngoulême les accompagnera afin qu'elles puissent faire face aux enjeux à venir, qu'elles intègrent l'innovation au niveau des process, des modes de management, des produits pour répondre aux futurs marchés.



> Comment ?

- ° Avec la technopole Eurékatech et le technoparc Krysalide, GrandAngoulême a

déjà mis en place des outils de support aux entreprises à contenu innovant et technologique.

- ° Un séminaire annuel de l'économie sera organisé pour permettre aux acteurs économiques de débattre et de partager leurs besoins et leurs projets avec les acteurs institutionnels.
- ° Le soutien et le développement des plateformes pour l'innovation technologiques sera poursuivi : mise en réseau des acteurs, partage de ressources, organisation d'événements pour le renforcement des liens entre enseignement/recherche et entreprises...
- ° Les pôles d'excellence formation/recherche/innovation seront renforcés.

2 - Accompagner la création d'emplois d'un monde plus économe en ressources

Face à la nécessité d'utiliser le moins de ressources non renouvelables possibles, les politiques d'accompagnement économique s'orienteront en grande partie vers les emplois du « Re » : restaurer, recycler, rénover, réoccuper, renaturer, reconquérir (les friches), renouvelables (énergies)...

■ Accompagner les filières économiques concernées par les projets de réhabilitation et rénovation thermique des logements ainsi que les nouvelles constructions

La collectivité doit permettre et encourager l'utilisation de procédés de construction qui anticipent la prochaine réglementation thermique et faciliter la sensibilisation des futurs occupants. En mettant en synergie politique de l'habitat et développement économique, en accompagnant les différents porteurs de projets - bailleurs sociaux, opérateurs privés, associations, etc - GrandAngoulême stimulera et animera une approche vertueuse du logement.



> Comment ?

GrandAngoulême Habitat permettra en début d'année 2022 l'accès pour tous les particuliers à une plateforme de rénovation énergétique. Cette plateforme mobilisera les professionnels de la rénovation. .

- ° GrandAngoulême accompagnera des travaux de réhabilitation ou de rénovation, autres que la rénovation énergétique.

■ Faciliter l'adaptation aux changements climatiques des acteurs économiques

L'agglomération mettra en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans ses futurs documents d'orientation (PLUI, SCoT, etc...) et jouera pleinement son rôle de coordonnateur local de la transition énergétique pour favoriser l'émergence de projets « énergie » portés par les collectivités, les entreprises, les associations et les habitants....



> Comment ?

- ° Une société citoyenne locale de développement des énergies renouvelables, Fabri K Watt, a d'ores et déjà été créée avec le soutien de GrandAngoulême.
- ° Les projets territoriaux d'énergie renouvelable, qui utilisent les ressources locales de la conception jusqu'à l'exploitation, seront accompagnés.
- ° Des outils facilitant la production (toiture, foncier...) seront mis à disposition
- ° GrandAngoulême animera le développement des filières de production d'énergie renouvelable (biodéchets, hydrogène).
- ° Pendant l'élaboration du futur Scot/PCAET, des réflexions seront menées pour bâtir la stratégie énergies renouvelables de l'agglomération et notamment les conditions de leur développement dans le foncier public. Les acteurs locaux, institutionnels et privés seront associés à la définition des stratégies de financement de ces projets (développement d'outils territoriaux...).

3 - Consolider le rôle de l'économie créative et culturelle comme vecteur d'attractivité, pôle d'enseignement supérieur et vivier d'emploi

Le travail fédérateur, mené à l'échelle de l'agglomération, dans le cadre de la candidature au label Capitale Française de la Culture peut être lu comme une ébauche de feuille de route sur des actions à mener pour accompagner les entreprises du secteur.

■ Renforcer l'écosystème « entreprises/enseignement/recherche/étudiants » autour des industries créatives...

... afin de renforcer l'attractivité et la croissance de l'agglomération. Cela passe par

la consolidation, la structuration et le développement d'une offre de formation attractive, qui favorise l'accès pour tous à l'enseignement supérieur et qui réponde aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire.

Il s'agit de favoriser la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole EurekaTech. Enfin, il convient d'intensifier la vie étudiante en apportant des réponses aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, etc.)

° *Les activités de la filière image doivent être plus en lien avec le territoire afin de favoriser les synergies entre le monde de la création et celui du tourisme par exemple.*

4 - Favoriser un autre type de richesses grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Caractérisées par leur objet « social », une gouvernance démocratique et leur caractère non lucratif, les entreprises de l'ESS agissent souvent en complément des politiques publiques. Elles permettent d'accéder à l'emploi et à l'insertion par l'économie et contribuent à créer des emplois non délocalisables,

■ Poursuivre le soutien des entreprises de l'ESS et accompagner leur structuration.

Il apparaît aujourd'hui indispensable d'explorer l'ensemble des pistes d'un développement moins consommateur de ressources et générateur de création de valeurs autre que financière, tel que le propose la filière ESS, que la collectivité entend aider à se structurer.



> Comment ?

- ° Le futur plan d'actions en faveur du développement de l'ESS comprendra des modalités de subvention des acteurs de la filière et l'accompagnement à sa structuration, la qualification des acteurs de projet et des dispositifs de commande publique responsable.
- ° Les initiatives issues de l'ESS en lien avec enjeux écologiques seront soutenues : réemploi, circuits courts dans l'agriculture...
- ° La communication autour de la filière ESS sera renforcée afin de mettre en lumière ses initiatives.

° Un lieu partagé de prévention des déchets de type recyclerie sera créé. Il permettra d'acheter un objet en seconde vie, d'apprendre à réparer des objets ou des vêtements voire à les fabriquer soi-même.



> Comment ?

- ° La plateforme de clauses sociales qui a été mise en place en lien avec les opérations de renouvellement urbain sera pérennisée.
- ° Compte tenu du nombre important d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et de la formation, le rôle de GrandAngoulême sera de les réunir, sous la forme d'« Assises » par exemple mais également de les aider à renforcer leurs synergies ainsi que les relations avec les employeurs.
- ° Il conviendra aussi de s'assurer de la complémentarité des différents dispositifs (PLIE, plateforme des clauses sociales, démarche territoire zéro chômeurs longue durée...).

5 - Mettre en place des actions transversales au service de l'emploi pour tous

L'agglomération entend accompagner les personnes en difficulté d'insertion vers un retour à l'emploi durable, en parallèle aux dispositifs d'accompagnement proposés à l'échelle locale par les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Cette démarche passe par la création d'activités et d'emplois utiles socialement, non-délocalisables et créateurs de valeurs collectives autres que pécuniaires et cible les jeunes, mais également les autres publics éloignés de l'emploi.

Voir le volet 1 « cohésion sociale et territoriale »

■ Soutenir l'emploi des jeunes

L'engagement de GrandAngoulême est essentiel, tant pour accompagner les parcours (formation, mobilité, logement) des jeunes, qui représentent 29% de sa population, que pour favoriser l'inclusion de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.



> Comment ?

- ° L'agglomération accompagne d'ores et déjà le dispositif « Mission Locale du Grand Angoumois », ainsi que l'École de la Deuxième Chance (E2C).
- ° Des dispositifs visant à faciliter le parcours d'accès à l'emploi des jeunes sur le territoire seront mis en place pour éviter qu'ils ne s'installent en dehors de celui-ci pour leur premier emploi.

■ Favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

L'ambition du territoire portera sur un accompagnement de proximité qui permettra à toute personne rencontrant des difficultés de retrouver un emploi autonome et durable, en veillant à ce que ses problématiques personnelles (santé, logement, famille...) ne constituent pas un obstacle direct à son retour sur le marché du travail.

Evoquer le rôle de la mission locale, de l'école de la 2nde chance.

■ Expérimenter une démarche territoire zéro chômeur de longue durée.

L'objectif de cette expérimentation est de proposer à toutes les personnes privées d'emploi sur un territoire donné une activité salariée à temps choisi, adaptée à leur savoir-faire. Pour ce faire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire existantes ou nouvellement créées, proposent un CDI au SMIC à tout volontaire. Les activités proposées répondent à des besoins du territoire non encore satisfaits, car jugés peu rentables pour le marché classique et n'entrent pas en concurrence avec les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.



> Comment ?

- ° Une étude d'opportunité est d'ores et déjà en cours, à l'issue de laquelle sera choisi l'éventuel territoire d'expérimentation. Cette démarche requiert une forte implication politique et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

6 - Accompagner le commerce, une brique essentielle à la vitalité du territoire

Le commerce traditionnel vit une évolution sans précédent. Face à la périphérisation, au changement d'habitude des consommateurs, au développement du digital, etc., le commerce local doit se réinventer et repenser son offre. La politique de revitalisation et de réinvention des centres-bourgs et des centres-villes, dont celui d'Angoulême, passe par un soutien à leurs commerces. Il est nécessaire de

faire coexister commerces et services de proximité autour des places publiques en centre bourg ou centre ville.



> Comment ?

- ° Une coopération entre l'agglomération, les communes, les acteurs consulaires, les opérateurs d'aménagements et les associations de commerçants est engagée et permettra une politique volontariste en matière de commerce et d'artisanat local.
- ° L'achat local sera promu, grâce à la mobilisation des acteurs économiques comme « ambassadeurs » du territoire, mais aussi par un soutien aux porteurs de projet, à l'installation comme à la reprise de commerces. Deux autres outils viendront compléter cet appui à l'achat local : la digitalisation de l'offre économique des commerçants et des artisans et un travail approfondi sur la logistique urbaine, en particulier sur la livraison « dernier kilomètre ».
- ° Des actions volontaristes de lutte contre la vacance faciliteront le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes et le maintien du tissu commercial dans les communes. A ce titre GrandAngoulême a entamé une réflexion sur un outil d'intervention foncière pour remettre sur le marché des locaux commerciaux vacants.



FOCUS

° *L'Opération de Revitalisation du Territoire multisites (ORT) a d'ores et déjà démarré à Angoulême, Gond-Pontouvre, Ruelle-sur-Touvre et La Couronne en complément du dispositif « Action Cœur de Ville ». L'objectif est de créer une dynamique unique, de mutualiser et d'harmoniser les modes de revitalisation.*

LEXIQUE

PLUi

Voir p 11

Technopole EurekaTech

EurekaTech a un statut associatif et rassemble dans son conseil d'administration des représentants de la CCI de Charente, du GrandAngoulême, de Grand Cognac, de l'Université de Poitiers, du Pôle Image Magelis, de l'Union Patronale, de la région Nouvelle Aquitaine, du SPN, d'Alliance entreprises (regroupement d'entreprises industrielles), de PME et de grandes entreprises. La technopole accompagne tous les projets d'innovation (TPE/PME, start-up, grands comptes, porteurs de projet...) sur le territoire de la Charente et en particulier Angoulême et Cognac.

Clause sociale d'insertion

La clause d'insertion professionnelle est un dispositif qui, dans le cadre d'un marché public, permet de réserver une partie du travail généré par ce marché à des personnes éloignées de l'emploi qui peuvent ainsi bénéficier d'heures de travail.

SCoT

Voir p 19

TEPos

Voir p 19

PCAET

Voir p 19

Technoparc Krysalide

Le Technoparc Krysalide est situé sur la commune de Saint-Michel. Il est né de la mue, nécessaire pour répondre aux nouvelles problématiques de l'économie, de la pépinière d'entreprises.

Opérationnel depuis l'été 2020, Krysalide offre plus d'espace pour entreprendre avec des ateliers, un espace de convivialité propice aux échanges et interactions, un fablab. Il héberge des entreprises innovantes et des partenaires économiques réunis autour d'un maître-mot, l'innovation. GrandAngoulême a confié l'animation de Krysalide au technopôle EurekaTech.

UN TERRITOIRE QUI CONSOLIDE LES LIENS ENTRE COMMUNES ET COMMUNAUTÉ

- Réunion annuelle des 740 conseillers municipaux : moment d'échanges, de débats et de convivialité, ce rendez-vous peut se voir comme un moment de formation (intervention d'une personnalité-expert sur un sujet transversal), un moment de porter à connaissance de l'action intercommunale...
- Mise en place de fonds de concours sur des politiques qui consolident la performance global du territoire (rénovation énergétique du patrimoine public, voirie (y compris douce) d'intérêt inter-communes, équipements et services informatiques publics, centrale d'achats...
- Présence documentée des Présidents et vices présidents dans chaque conseil municipal une fois par an.